

Produits d'animaux nourris aux OGM : l'information du consommateur coûtera cher !

Par Eric MEUNIER

Publié le 19/05/2009

Dix ans. C'est le délai qu'il aura fallu au gouvernement et à l'Inra pour finaliser l'analyse d'échantillons de sang prélevés sur des bovins nourris au maïs insecticide Bt176. Le délai est tel que le maïs qui a servi de nourriture n'est déjà plus commercialisé. Mais qu'importe, car l'objectif était d'établir un protocole scientifique qui permettrait d'analyser des échantillons de sang à la recherche de protéines ou d'ADN transgéniques puis d'analyser ces échantillons. Une décennie pour obtenir des résultats qui indiquent finalement que de telles analyses sont possibles mais que leur coût financier implique des décisions politiques.

1998, ferme des Trinottières en Maine et Loire : sur suggestion de la Confédération paysanne locale, l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) et la chambre d'agriculture acceptent qu'une comparaison zoophysiological de deux lots de vingt-quatre vaches, dont un lot reçoit une alimentation à base de maïs Bt, soit l'occasion d'effectuer des prélèvements de sang, de lait et de rumen afin d'y rechercher la présence de protéines et/ou d'ADN transgéniques issus du maïs Bt176

[1]. Cette expérience a pour objectif de savoir si les protéines et/ou ADN GM présents dans une PGM passent dans le sang ou le lait des animaux l'ayant consommée et, le cas échéant, si cette présence est quantifiable pour permettre d'en informer le consommateur.

Dix ans pour obtenir des résultats !

Cette expérience s'est déroulée en deux phases : une première phase où les scientifiques ont dû établir un protocole et une deuxième phase au cours de laquelle ils ont appliqué ce protocole. La première phase a été subventionnée par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Recherche. Les laboratoires engagés dans ce travail appartenaient à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa), à l'Institut de l'Élevage, au Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (Cniel) et à l'Institut National de Recherche Agronomique (Inra) (1). Cette première étape s'achèvera en 2003, avec la mise au point d'un protocole scientifique. Le laboratoire de l'Inra effectue alors une deuxième demande de subvention aux ministères concernés afin de pouvoir entreprendre les analyses des échantillons de viande, lait, sang et rumen, échantillons congelés depuis 1999. Et là, surprise : la subvention a été refusée par les Ministères, qui considèrent que l'analyse des échantillons relève de l'intérêt des opérateurs : ce n'est donc plus une recherche, finançable par les autorités publiques.

C'est donc le Cniel qui, en 2004, va fournir la subvention nécessaire. Les échantillons sont alors envoyés à deux laboratoires différents pour que chacun conduise les mêmes analyses selon le même protocole et que les résultats soient comparés. Mais le Cniel informait Inf'OGM à l'époque qu'un seul laboratoire avait fourni des résultats, l'autre laboratoire ayant effectué une erreur humaine de manipulation conduisant à une contamination des échantillons, les rendant donc impropres à l'analyse [2].

Des analyses faisables mais très chères

Quatre ans plus tard, soit dix ans après le début de l'expérience, le laboratoire de l'Inra publie ses résultats [3]. D'une part l'ADN végétal ingéré lors de l'alimentation a bien la capacité de passer dans le sang des animaux, même si dans le cadre de l'expérience des Trinottières, la présence d'ADN transgénique dans le sang prélevé n'a pu être clairement établie. D'autre part, les chercheurs concluent que leurs travaux montrent les difficultés à détecter à bas coûts des séquences d'ADN transgénique dans le sang d'animaux nourris avec du maïs GM. Pour eux, on ne peut donc pas remplacer la procédure actuelle de traçabilité qui consiste à transmettre, tout au long de la filière, les documents qui prouvent le non OGM, détenus par chaque acteur.

Côté gouvernement, pas de réaction pour l'instant. Pourquoi en effet demander la mise en œuvre d'analyses répondant à un souci du consommateur (cf. page 3) si la réglementation européenne n'impose rien ? Car l'étiquetage des produits issus d'animaux ayant été nourris avec des PGM nécessiterait justement d'aller plus loin que la simple existence de documents : il imposerait la mise en place de procédures d'analyse, ne serait-ce que pour la conduite de contrôles. Ce qui risque de coûter cher, et explique que le gouvernement et la filière préfèrent autant ne pas avoir à aborder la question.

[1] Cf. Inf'OGM, Mai 2004 [Produits d'animaux nourris aux OGM : innocuité pour le consommateur ?](#)

[2] Inf'OGM n°70, décembre 2005 [FRANCE - Analyse d'échantillons bovins](#)

[3] « Persistence of Plant DNA Sequences in the Blood of Dairy Cows Fed with Genetically Modified (Bt176) and Conventional Corn Silage », Bertheau Y. et al., Jour. of Agri. and Food Chem., 2009, 57 (2), pp 509–516

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/produits-danimaux-nourris-aux-ogm-linformation-du-consommateur-coutera-cher/